



DIRECTIVES NITRATES : EN QUOI CELA CONSISTE ? COMMENT M'ADAPTER ? (1 JOUR)

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux environnementaux liés à la qualité de l'eau. Comprendre et savoir mettre en pratique les règles du 5^{ème} programme Directives Nitrates sur son exploitation.

PROGRAMME

Vendredi 27 janvier

Être en capacité de comprendre les enjeux de la qualité de l'eau et de l'impact des pratiques agricole.

Appréhender le fonctionnement de l'azote dans le sol et rationaliser ses pratiques.

Comprendre le dispositif Directives Nitrates et appréhender les conséquences de son application sur son exploitation.

Acquérir les méthodes et raisonnements pour maîtriser ses pratiques agricoles, ses enregistrements : Cahier d'enregistrement (CEP), plan prévisionnel de fumure (PPF), azoté, sol.



Vendredi 27 janvier 2017



À Auch (Gers - 32)

Intervenants : Charleyne BARTHOMEUF, formatrice à l'Adear32 et Séverine RAMOND, service eau et risques à la DDT du Gers.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Directives Nitrates : en quoi cela consiste ? comment m'adapter ?

DATES : Vendredi 27 janvier 2017.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

J'ai pris connaissance des conditions générales.

Fait à Le
Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 6 janvier** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers
1 rue Dupont de l'Eure
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à adear32@free.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

DIRECTIVES NITRATES : EN QUOI CELA CONSISTE ? COMMENT M'ADAPTER ?

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public

Agriculteurs situés en zone vulnérable. Le Gers est classé à plus de 90% de son territoire en zone vulnérable. Mêmes les agriculteurs bio sont concernés !

Pré-requis

Aucun.

Lieu et horaires

27 janvier à l'ADEAR 32, 1 rue Dupont de l'Eure, 32000 Auch. De 09h00 à 17h00.

Repas de midi

Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : 200€. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.

